

## CH\_VB 84.518 vom 25. September 1986

Bundesverwaltung, 1986-09-25, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_84.518](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_84.518)

FR: CH\_VB 84.518 du 25 septembre 1986

IT: CH\_VB 84.518 del 25 settembre 1986

### Erwägungen

#### E. 25

septembre 1986 b. Kriegsmaterial, Material oder Fahrzeuge, die später zu Kriegsmaterial umfunktioniert werden können, in Länder exportiert werden, die sich im Kriegszustand, im Zustand latenter militärischer Auseinandersetzungen, in einer Guerilla-Situation oder im Bürgerkrieg befinden. Texte de la motion du 26 septembre 1984 Au vu des derniers développements des exportations d'avions Pilatus PC 7, qui démontrent incontestablement l'utilisation finale à fins militaires de cet aéronef, le Conseil fédéral prend immédiatement les mesures suivantes: 1. Une interdiction, ayant un effet immédiat, d'exportation d'avions Pilatus PC 7. 2. La révision de la loi sur l'exportation de matériel de guerre pour éliminer: a. l'exportation de matériel ou d'engins susceptibles d'être ultérieurement transformés à des fins militaires; b. l'exportation de matériel de guerre, de matériel ou d'engins ultérieurement transformables en matériel de guerre, vers des pays en guerre, dans un état de belligérance latente, en situation de guérilla ou de guerre civile. Mitunterzeichner-Cosignataires: Christinat, Deneys, Fankhauser, Friedli, Gloor, Jaggi, Leuenberger Moritz, Longet, Meizoz, Pitteloud, Robbiani, Ruffy, Vannay (13) Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 8. Mai 1985 Rapport écrit du Conseil fédéral du 8 mai 1985 1. Le Conseil fédéral ne voit aucune raison d'interdire l'exportation du Pilatus PC 7. Une telle mesure serait d'ailleurs disproportionnée au but de la loi, puisqu'elle s'opposerait à toute exportation du PC 7, même à des pays qui ne se trouvent manifestement pas dans une zone de tensions. 2. Le Conseil fédéral n'estime pas non plus justifié de réviser la loi fédérale sur le matériel de guerre dans le sens proposé car la notion de «matériel susceptible d'être ultérieurement transformé à des fins militaires» est pratiquement sans limites. Tous les équipements électroniques, tous les appareils destinés à l'observation et aux télécommunications, notamment, sont en effet susceptibles d'être transformés à des fins militaires et devraient par conséquent faire l'objet d'une interdiction d'exporter. Schriftliche Erklärung des Bundesrates Déclaration écrite du Conseil fédéral Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. Präsident: Der Bundesrat lehnt die Motion ab. Herr Riesen-Freiburg möchte sie mindestens als Postulat überweisen. M. Riesen-Fribourg: Comme vient de vous le dire le président, le Conseil fédéral propose le rejet de ma motion du

#### E. 26

septembre 1984. Je vous demande de transformer partiellement cette motion en postulat. Je m'en explique brièvement. La motion comprenait deux points. Premièrement, l'interdiction immédiate d'exportation d'avions Pilatus P 7. Deuxièmement, l'élimination de l'exportation de matériel de guerre, de matériel ou d'engins transformables en matériel de guerre vers des pays où se déroulent des conflits, dans un état de belligérance latente, en situation de guérilla ou de guerre civile. Donc, par gain de paix, je vous propose de ne plus prendre en considération le point 1 de ma motion, c'est-à-dire le problème des Pilatus. Je

peux admettre avec le Conseil fédéral - du bout des lèvres peut-être - qu'une interdiction générale d'exporter ces avions serait disproportionnée avec le but de la loi sur le matériel de guerre, cela à la condition que l'on prenne toutes les précautions qui s'imposent pour que des avions ne parviennent pas à des pays en état de guerre, au stade de la pré-belligérance ou dans lesquels règne la guérilla. Dans une telle optique, je renonce à la demande d'une interdiction générale de l'exportation du PC 7. En revanche, je vous prie d'accepter le point 2 de ma motion sous forme de postulat. Ce point 2 inviterait donc à une réflexion quant à notre politique générale d'exportation d'armes et de matériel de guerre. Le Conseil fédéral serait invité à prendre position à la lumière de l'évolution récente qui s'est traduite par une augmentation des exportations de matériel de guerre de 28 pour cent entre 1984 et 1985. De plus, ce problème, qu'on le veuille ou non, figure au rang des préoccupations et des interrogations d'une partie importante de notre population. La lettre pastorale des évêques de Suisse, publiée à l'occasion du Jeûne fédéral, évoque le problème de l'exportation du matériel de guerre. Le fait que ce problème soit évoqué par les plus hautes autorités religieuses ne nous obligera-t-il pas, moralement surtout, à procéder à un réexamen général de notre politique d'exportation d'armement? En acceptant de prendre en considération le point 2 de ma motion transformée en postulat, le Conseil fédéral et vous, Mesdames et Messieurs, permettriez de procéder à une réflexion approfondie sur un problème qui, encore une fois, ne laisse pas le peuple suisse indifférent, et surtout vous ne donneriez pas l'impression de vouloir escamoter un problème dont la nature est, avant tout, je le reconnais, essentiellement d'ordre éthique. Je vous prie donc de donner une suite favorable à ma proposition.

Blocher: Herr Riesen verlangt in seinem Vorstoss, den er jetzt als Postulat überweisen will, unter anderem zu verbieten, dass «Material oder Fahrzeuge, die später zu Kriegsmaterial umfunktioniert werden können, in Länder exportiert werden, die sich im Kriegszustand, im Zustand latenter militärischer Auseinandersetzungen, in einer Guerilla-Situation oder im Bürgerkrieg befinden.» Dieser Vorstoss würde aber dazu führen, dass praktisch sämtliches Material, das von der Schweizer Industrie produziert wird, nicht mehr in solche Länder exportiert werden dürfte. Es ist ja kaum ein Material bekannt, das wir exportieren und das nicht für solche Zwecke eingesetzt werden könnte. Sie können beispielsweise in andere Länder Kunststoff verkaufen, der dann selbstverständlich auch als Kriegsmaterial eingesetzt werden kann. So können auch Fahrzeuge, Computer, Apparate, Wagen usw. als Kriegsmaterial verwendet werden. Der Bundesrat lehnt die Motion ab; ich hoffe, dass er auch das Postulat ablehnt. Wir als Parlament dürften eine dermassen unüberlegte Bestimmung mit solchen Folgen nicht einmal als Postulat überweisen. Ich bitte Sie, sowohl Motion wie Postulat abzulehnen.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: Ce débat survient un peu inopinément dans la mesure où l'on a oublié de traiter cet objet, au mois de juin de l'année dernière, lorsque nous examinions la gestion du Conseil fédéral pour l'année précédente et que nous consacrons du temps au problème soulevé en particulier par la motion de M. Riesen. C'est dire qu'il est difficile de reprendre les tenants et aboutissants de cette question d'une manière complète, aujourd'hui, et de vouloir réinstituer un débat fondamental. Cependant, M. Riesen nous faisant un certain nombre de propositions, il est indispensable de les traiter au moins brièvement. Tout d'abord, j'enregistre que le Conseil fédéral vous ayant proposé de rejeter cette motion, M. Riesen, de lui-même, en biffe le point 1 qui portait interdiction, avec effet immédiat, d'exportation du Pilatus PC 7. C'est donc un problème momentanément, ou définitivement, réglé; nous n'en parlons pas ce matin. Quant au point 2, où il demande la révision des exportations de matériel de guerre, M. Riesen comprend que nous ne puissions l'accepter

sous forme de motion mais il fait appel à la mansuétude du gouvernement afin que ce point 2 soit accepté au moins sous la forme d'un postulat. Vous avez fait allusion, Monsieur le Conseiller national, à l'augmentation des exportations d'armes de la Suisse vers l'étranger durant l'année 1985. Il y a eu progression par rapport à 1984, due essentiellement à une fourniture normale et innocente, d'armement à un Etat qui ne tombe pas

25. September 1986 N 1187 Interpellation Braunschweig sous le coup de la loi. Je vous rappelle que toutes les années précédentes, il y avait eu régression des exportations d'armes par rapport aux exportations globales de la Suisse. Nous sommes de toute façon dans des limites extrêmement modestes, vous le savez. Accepter, même sous la forme du postulat, la deuxième proposition que vous nous faites serait intellectuellement malhonnête de ma part. En effet, sans vous dire que l'on n'arrivera jamais à trouver une solution allant dans le sens que vous souhaitez, je puis vous indiquer que nous l'avons recherchée, par gain de paix en quelque sorte, c'est le cas de le dire! Nous nous sommes efforcés de trouver une formule efficace, concrète, et nous ne l'avons pas trouvée. Non pas faute d'imagination mais parce que, si l'on veut qu'elle soit efficace, cette solution implique un appareil de contrôle absolument gigantesque. Si aujourd'hui j'acceptais votre postulat, sans aucune restriction, j'aurais grand peine ensuite à essayer de trouver une solution qui réponde à l'objectif que vous avez défini. Je n'exclus pas que nous continuions de rechercher des formules qui permettent de rendre plus rigoureuse encore une pratique déjà très rigoureuse, mais cela prendra certainement beaucoup de temps. Prendre un engagement en acceptant le postulat serait une manière hypocrite de dialoguer avec le Conseil et avec l'interpellateur. Au surplus, n'ayant pas consulté le Conseil fédéral, je dois vous demander de rejeter la motion de même que le postulat. Präsident: Herr Riesen verzichtet auf den ersten Punkt seiner Motion. Dieser steht damit nicht zur Diskussion. Er beantragt hingegen, den Punkt 2 als Postulat zu überweisen. Der Bundesrat lehnt auch das Postulat ab. Abstimmung - Vote Für die Ueberweisung als Postulat 23 Stimmen Dagegen 74 Stimmen #ST# 86.352

Interpellation Braunschweig Militärflugplätze Emmen, Sion, Payerne und Dübendorf. Lärmplage Aérodromes de Dübendorf, Emmen, Payerne et Sion. Bruit des avions Siehe Seite 1007 hiervon - Voir page 1007 ci-devant Diskussion - Discussion Braunschweig: Meine Interpellation reichte ich am 13. März 1986 ein. Mitte April 1986 fand die berühmte EMD-Jahres- Presse-Thunersee-Schiffahrts-Konferenz statt. Korpskommandant Ernst Wyler erklärte damals, dass man die Lärmplage von Militärflugzeugen eindämmen wolle und nach Lösungen suche. Er sprach von einer Analyse, die noch in diesem Jahr ausgewertet werde; er sprach von zusätzlichen Simulatoren, von neuen Startverfahren bei taktischen Uebungs-Tiefflügen und stellte fest, dass die Einsicht, dass die bisherigen Massnahmen als ungenügend betrachtet werden müssten, vorhanden sei. Das war Mitte April 1986. Aber die schönen Tage von Aranjuez dauerten nicht lange: Im Mai - ausgerechnet im Wonnemonat Mai - kam die Antwort des Bundesrates, die weder freundlich noch warm, sondern eiskalt war. Die Abklärungen der Lärmplage fänden im allerfrühesten Zeitpunkt 1987 oder Frühjahr 1988 ihren Abschluss. Es ist eigenartig, dass das Militärdepartement einerseits auf die Belastungsgrenzwerte für die Lärmverordnung wartet (1987/ 88) und andererseits im nächsten Abschnitt der Antwort feststellt, dass keine Lärmschutzzonen für Militärflugplätze nötig seien, da die Vorschriften des Umweltschutzgesetzes genühten, um Bauten zu verhindern. Entweder braucht es neue Lärmwerte, oder die alten genügen. Es geht aber gar nicht um neue Bauten, sondern um die heute bestehenden Verhältnisse. Jedenfalls sagt der Bundesrat in dieser Antwort: Die Zunahme des Fluglärms durch die neueren Flugzeuge ist unbestritten, aber man kann

nichts dagegen machen. 1963, also vor mehr als 20 Jahren, gab es zum gleichen Thema einen Expertenbericht, als es noch keine Mirage und keine Tiger gab. Damals wurde festgestellt, dass dieser Lärm für die umliegende Bevölkerung nicht mehr zumutbar sei. Heute gibt es den gesteigerten Lärm. Der Bundesrat geht davon aus: Dieser Lärm ist zumutbar, es gibt nicht mehr Möglichkeiten in bezug auf Schalldämpfung, keine Gewichtsreduktionen bei Starts, keine Verlagerung der Ausbildung von den Sommermonaten auf andere Monate, kein Verzicht auf irgendwelche Flüge. Selbst Propagandaflüge wurden ausdrücklich gutgeheissen. Daraus schliesse ich, dass nicht einmal der gute Wille vorhanden ist. Ich frage mich, wie es eigentlich möglich sei, dass der oberste Chef unserer Fliegertruppe im April an einer offiziellen Pressekonferenz Aussagen machte, die er in der Presse erscheinen liess und die zu Hoffnungen Anlass gaben - und einen Monat später folgte die Antwort des Bundesrates, die ich als kalte Dusche bezeichne. Ich bin von der Antwort in keiner Weise befriedigt, wie sehr viele andere auch. Erschreckend daran ist vor allem, dass heute die Bereitschaft fehlt, etwas zu tun. Man fühlt sich offenbar am Ende und überlässt die Leute sich selber. Das ist unbefriedigend und eigentlich einer guten Regierung auch nicht würdig. M. Delamuraz, conseiller fédéral: Je n'ai pas la prétention de déclencher la satisfaction de M. Braunschweig, car je crois que nous échangeons un dialogue de sourds, lui et moi. Est-ce que nous avons été assourdis par le bruit des avions, ce n'est pas tout à fait exclu .... Je vous explique que nous n'entreprenons aucun vol pour notre plaisir. Nous réduisons au strict nécessaire les mouvements de l'aviation militaire et ce scrupule va si loin que, cette année, nous avons, par exemple, ordonné une réduction considérable du programme des championnats des troupes d'aviation et de DCA à Dübendorf en août dernier, afin que nous puissions diminuer la charge de bruit qui pèse incontestablement sur la population. Il faut le reconnaître, le Tiger fait plus de bruit que les autres avions. Nous réduisons au strict minimum ces mouvements. Quant à l'usage des simulateurs - il y a belle lurette que nous les avons introduits dans l'aviation - nos pilotes professionnels et nos pilotes de milice accomplissent une partie importante de leur entraînement avec ces appareils qui ne provoquent aucune nuisance. Mais nous ne pouvons pas tout faire avec le simulateur. Il est indispensable que nos pilotes volent, qu'ils puissent refaire connaissance avec la topographie exacte de notre pays et pratiquer l'entraînement à l'échelle 1/1. A cet égard, je l'ai dit lors d'un débat récent au Conseil national mais il faut que je le répète, nous sommes, parmi les armées de l'air d'Europe, celle qui consacre le moins d'heures de vol à l'entraînement de ses pilotes. Par rapport à certains pays, c'est le tiers des heures de vol que nous faisons accomplir, nous, à nos pilotes. En dessous de cette limite, nous tomberions dans des zones dangereuses de sous-entraînement et il est bien clair que c'est un risque que nous ne pouvons pas prendre. Le second point sur lequel je veux attirer votre attention est que notre réponse a l'honnêteté, elle encore, de vous dire quel est l'état actuel de la question et de ne pas camoufler la réalité par des engagements, des promesses ou quelque mensonge adroitement distillé. Elle vous expose la situation. Je crois qu'il faut l'appréhender telle qu'elle est mais qu'il faut surtout garder à l'esprit qu'il peut y avoir des évolutions techniques - et parfois plus rapidement que l'on ne l'ima-

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Motion Riesen-Freiburg Kriegsmaterialausfuhr. Gesetzesrevision Motion Riesen-Fribourg Loi sur l'exportation du matériel de guerre. Révision In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino

ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1986 Année Anno Band III Volume Volume Session  
Herbstsession Session Session d'automne Sessione Sessione autunnale Rat Nationalrat  
Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 05 Séance Seduta  
Geschäftsnummer 84.518 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 25.09.1986 - 08:00  
Date Data Seite 1185-1187 Page Pagina Ref. No 20 014 632 Dieses Dokument wurde  
digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce  
document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo  
documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte  
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.